

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 décembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2493)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 898

présenté par

M. Giraud, rapporteur général au nom de la commission des finances

ARTICLE 48 DECIES I

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement supprime un article introduit par le Sénat assujettissant de nouveau les projets d'installation d'éoliennes terrestres soumis à une autorisation environnementale à la taxe d'aménagement.